

## TRAVAIL – EMPLOI – FORMATION

### *Politique de l'emploi*

#### **Circulaire DGEFP n° 2008-02 du 17 janvier 2008 relative à la programmation territorialisée des politiques de l'emploi 2008**

NOR : ECEF0810780C

(Texte non paru au *Journal officiel*)

#### *Références :*

- Circulaire DGEFP n° 2006/39 du 15 décembre 2006 relative à la programmation territorialisée des politiques de l'emploi 2007 ;
- Instruction DGEFP n° 2007/19 du 5 juillet 2007 relative à la programmation territorialisée de l'enveloppe unique régionale ;
- Programmation territorialisée de l'enveloppe unique régionale : complément à l'instruction DGEFP n° 2007/19 du 5 juillet 2007 ;
- Instruction du 24 septembre 2007, exécution budgétaire 2007 en matière de contrats aidés : notifications d'enveloppes régionales pour les quatre derniers mois de l'année ;
- Pré-notification des crédits pilotés pour l'année 2008, note du 29 octobre 2007.

*Madame le ministre de l'économie, des finances et de l'emploi à Madame et Messieurs les préfets de région (directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle) ; Mesdames et Messieurs les préfets de département (directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle) ; Monsieur le directeur général de l'ANPE ; Monsieur le directeur général de l'AFPA (copie : Monsieur le directeur du CNASEA).*

La politique en faveur de la croissance et de l'emploi en 2008 doit permettre d'intensifier les résultats obtenus en 2007 en termes de recul du chômage et de maintien d'un bon niveau de créations d'emplois.

Les aides de l'Etat seront concentrées prioritairement en direction des personnes rencontrant le plus de difficultés sur le marché du travail et dans les territoires où le taux de chômage reste plus élevé que la moyenne nationale.

### I. – LES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

La politique de l'emploi vise notamment à renforcer la lutte contre toutes les discriminations à l'embauche et à élever les taux d'emploi à tous les âges et sur tous les territoires.

A ce titre l'action du service public de l'emploi (SPE) doit se traduire par une accélération des sorties du chômage des publics prioritaires.

Les objectifs du SPE pour 2008 sont :

- la prévention du chômage de longue durée ;
- l'augmentation des taux de sortie des publics prioritaires que sont les seniors, les jeunes chômeurs de longue durée, les travailleurs handicapés, les bénéficiaires de minima sociaux, et les chômeurs de très longue durée ;
- la réduction des tensions sur les métiers où persistent des difficultés de recrutement ;
- la réduction des écarts de chômage entre les zones urbaines sensibles et les territoires environnants.

Les résultats de l'action du SPE donneront lieu à un suivi régulier au sein des SPER et du SPEN.

A cet effet vous trouverez en annexe 1 les objectifs nationaux de taux de sortie durables (6 mois) de ces publics prioritaires exprimés en variation par rapport à 2007 ainsi que leur déclinaison régionale (également disponible sur l'extranet Syracuse à l'adresse suivante : <http://syracuse.cnasea.fr>).

Vous disposez désormais des estimations trimestrielles des DEFM par ZUS métropolitaine afin de suivre les résultats des politiques pour l'emploi engagées sur ces quartiers (ces informations vous sont adressées actuellement par messagerie, elles seront disponibles prochainement sur le site internet du MINEFE).

Les résultats de l'enquête sortants des bénéficiaires de contrats aidés notamment en terme de taux d'insertion dans l'emploi, disponibles sur l'extranet Syracuse, par région et département, et qui donneront lieu à plusieurs exploitations par la DARES en 2008, constituent de nouveaux éléments à prendre en compte par le service public de l'emploi régional pour la définition de sa stratégie et des moyens à mobiliser par les différents partenaires.

Le SPER développera notamment des actions visant à améliorer le taux de retour à l'emploi des bénéficiaires de contrats aidés, par la formation et l'accompagnement en cours de contrat. Le recours aux prestations de l'ANPE devra être renforcé afin de mieux préparer les bénéficiaires à la sortie des contrats.

## II. – LES MODIFICATIONS EN 2008

### *Les jeunes*

Les aides à l'embauche dans le secteur marchand ont été simplifiées dans le cadre de la loi de finances pour 2008 qui supprime le SEJE au profit du CIE dont l'accès est désormais largement ouvert aux jeunes. Cette décision va dans le sens d'un renforcement de la prescription et du suivi des contrats aidés en entreprise par l'ANPE pour les jeunes qui sont le plus éloignés de l'emploi, en particulier lorsqu'ils sont signataires d'un contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), conclu avec l'Etat.

### *Taux de prise en charge des contrats d'avenir*

Pour les contrats d'avenir conclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, je vous rappelle que, conformément aux dispositions de l'article D. 322-23 du code du travail, le taux de l'aide dégressive de l'Etat sera de 75 % pour la première année de la convention puis de 50 % les années suivantes.

Je vous rappelle également l'intérêt de conclure rapidement de nouvelles conventions d'objectifs avec les Conseils généraux lorsque ces accords sont arrivés à échéance.

### *Champ des exonérations*

L'article 22 de la loi n° 2007-1786 du 19 décembre 2007 de financement de la sécurité sociale pour 2008 a supprimé les exonérations accidents du travail et maladies professionnelles attachées aux contrats aidés.

### *Opérations spécifiques*

Les opérations spécifiques STAPS (sport) et adjoints de sécurité (intérieur) ayant atteint leurs objectifs quantitatifs, sont arrêtés en 2008.

En revanche, vous continuerez de soutenir les entrées dans le dispositif « Parcours Animation Sport » du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports qui associe un contrat d'accompagnement dans l'emploi et un parcours de formation en privilégiant les recrutements de jeunes issus de quartiers sensibles.

Vous initierez ou poursuivrez les partenariats engagés pour la construction de parcours de retour à l'emploi, notamment avec les employeurs des secteurs culturels lorsque les actions prévues concourent effectivement aux objectifs du SPE.

### *Expérimentations*

Les expérimentations qui sont lancées par le conseil général et les expérimentations Etat feront l'objet d'un suivi national et local (annexe II).

Mes services (mission insertion professionnelle) se tiennent à votre disposition pour toute précision complémentaire que vous jugeriez utile à l'estimation du coût de ces expérimentations.

Le coût des contrats aidés expérimentaux est imputé sur votre enveloppe régionale. Si vous ne disposez pas à ce stade des éléments nécessaires à l'évaluation des coûts de l'expérimentation, vous pouvez vous baser sur le nombre de contrats d'avenir conclus en 2006.

### *Contrats aidés de l'outre-mer*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier, la gestion des contrats aidés programmés en outre-mer est intégralement transférée au ministère de l'économie des finances et de l'emploi (DGEFP).

Les enveloppes affectées aux territoires concernés sont composées des moyens de l'enveloppe unique régionale ainsi que de crédits gérés précédemment par le secrétariat d'Etat à l'outre-mer sur le P138. Ils ont été intégralement reconduits.

Un état des lieux a été demandé à l'inspection générale des affaires sociales et à l'inspection générale de l'administration pour définir les adaptations souhaitables à ces dispositifs.

## III. – LES MOYENS D'ACTION ET LA PROGRAMMATION 2008 (ANNEXE III)

Pour l'année 2008, les enveloppes de contrats aidés des secteurs marchands et non marchands sont intégralement fongibles.

### **1. Les aides à l'embauche dans le secteur marchand**

75 000 entrées en contrat initiative emploi sont programmées dans le cadre de la loi de finances pour 2008.

Les montants financiers de la JPE ont été calculés en retenant un taux de prise en charge de 30,7 %, une durée de 9,67 mois et 33 heures de travail hebdomadaire.

Sauf exception, les CIE seront réservés aux jeunes de moins de 26 ans peu ou pas qualifiés et aux seniors, catégories d'âge pour lesquelles il est impératif d'améliorer les taux d'emploi.

Vous serez particulièrement attentifs avec les missions locales à ce que la mobilisation du CIE pour les jeunes en CIVIS augmente le taux de sorties positives de ce dispositif, notamment dans les quartiers sensibles.

Les caractéristiques des bénéficiaires des CIE feront l'objet d'un suivi national et je vous demande donc de veiller à ce que les prescriptions soient conformes à cet objectif.

S'agissant des employeurs, vous privilégieriez les secteurs en tension ou en développement et qui offrent de réelles garanties d'insertion durable.

Peuvent également être mobilisés au profit des entreprises susceptibles d'embaucher des jeunes sans emploi, des demandeurs d'emploi et des allocataires des minima sociaux, les contrats de professionnalisation jeunes et adultes ainsi que les CI-RMA.

Les travailleurs handicapés confrontés à des difficultés particulières d'insertion et répondant à l'un des critères suivants, demandeur d'emploi de plus d'un an, bénéficiaire d'un minima social, ou personne âgée de 45 ans ou plus, peuvent bénéficier de la prime initiative emploi (PIE) mise en place par l'AGEFIPH. L'ANPE et les missions locales doivent se mobiliser dans la mise en œuvre de ce nouveau dispositif et je vous demande de le porter à la connaissance des demandeurs d'emploi handicapés et des entreprises.

## 2. Les aides à l'embauche dans le secteur non marchand

La loi de finances a été élaborée avec un objectif de 230 000 entrées en contrats aidés sur la base de deux tiers de contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et un tiers pour les contrats d'avenir (CAV).

Les montants financiers de la JPE ont été calculés sur la base des paramètres suivants :

- les CAE, d'une durée de 9 mois, sont pris en charge à 70 %, pour 20 heures de travail hebdomadaires,
- les entrées en contrats d'avenir sont prévues pour moitié dans les ateliers chantiers d'insertion, l'autre moitié couvrant les besoins des autres employeurs. La durée retenue d'un contrat d'avenir est de 10 mois.

## 3. Le pilotage physico-financier de l'EUR

Vos programmations régionales élaborées de façon concertée au sein du SPER devront être transmises à la DGEFP pour le 8 février 2008.

Un outil de programmation vous sera transmis à cet effet.

Les moyens physiques et financiers qui vous sont attribués pour l'année figurent dans l'annexe III. Vous en assurerez un suivi rapproché dans le cadre du SPER en veillant à ce que les entrées et renouvellements respectent en moyenne les données de la JPE.

Pour renforcer la lisibilité des priorités de la politique de l'emploi vous pourrez réduire le nombre des taux de prise en charge des CIE et CAE à deux par région : un taux de base qui sera inférieur en moyenne aux paramètres de la JPE (1) et un taux majoré pour les publics que vous jugez prioritaires dans votre région ou lorsque l'employeur justifie de la mise en place d'efforts particuliers en faveur de l'insertion du bénéficiaire (dont formation, aide à la démarche d'une VAE, aide à la recherche d'emploi à l'issue du contrat, etc.). Un taux spécifique pour le recrutement des jeunes de moins de 26 ans en ACI pourra par ailleurs être prévu.

Pour les renouvellements de contrats, vous veillerez à permettre la continuité des parcours vers l'emploi aussi souvent que possible en renouvelant les conventions individuelles lorsqu'aucune autre solution d'emploi n'aura été trouvée.

Vous serez attentifs à suivre les sorties prévisionnelles des contrats ainsi que les effectifs présents (informations disponibles sur Syracuse) dans le cadencement des entrées. A cet effet, afin d'éviter les ruptures de prescriptions entre la fin de l'année 2007 et le début de l'année 2008, vous conserverez au cours du premier trimestre 2008 le rythme observé en fin d'année 2007.

Vous veillerez à engager un dialogue avec les principaux employeurs de votre région, afin que les contrats prescrits offrent aux salariés les meilleures conditions de retour à l'emploi durable. Vous serez particulièrement attentifs aux engagements effectifs des employeurs quant aux conditions de préparation de la sortie.

En termes d'approche par catégories d'employeurs, il convient d'observer les principes suivants :

- la prescription des contrats aidés dans les structures d'insertion par l'activité économique devra être maintenue au niveau de 2007.

Concernant les contrats aidés prescrits dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE), ceux-ci doivent effectivement contribuer aux objectifs d'accès ou de retour à l'emploi durable. A cet effet vous vous rapprocherez de vos interlocuteurs habituels (éducation nationale, ANPE) afin :

- de prévoir les besoins de recrutement de l'éducation nationale au cours de l'année ;
- de convenir de la mise en œuvre d'actions d'accompagnement, de formation et de préparation de la sortie de contrat aidé des salariés recrutés dans ce cadre et de mobilisation de l'offre de formation de l'éducation nationale et notamment des GRETA.

Ces dispositions seront formalisées par convention conclue avec l'éducation nationale et l'ANPE. Les modalités de recrutement et de renouvellement de contrats aidés de l'éducation nationale feront l'objet d'une instruction conjointe spécifique.

En matière de financement d'actions d'accompagnement mobilisables en faveur du CAE et du contrat d'avenir, j'attire votre attention sur l'importance de mobiliser en priorité les moyens disponibles à l'ANPE et dans le FIPJ, ainsi que de rechercher systématiquement des partenariats, notamment avec les collectivités locales. Vous voudrez bien me faire part des initiatives prises dans votre région en matière de financement de la formation et d'accompagnement des contrats aidés.

(1) Les paramètres de la JPE reposent, pour les entrées en contrat aidé en 2008, sur des hypothèses de durée moyenne prévisionnelle des CAE de 9 mois, avec un taux de prise en charge de 70 % du SMIC horaire sur la base de 20 heures hebdomadaires de travail prises en charge par l'Etat.

Un bilan d'étape sera effectué à l'occasion du dialogue de gestion intermédiaire. Les programmations entre les régions pourront alors être ajustées en fonction de vos consommations. De même, il vous sera possible de procéder à des ajustements entre les départements d'une même région si nécessaire.

Je vous demande de bien vouloir poursuivre les efforts engagés pour la lutte contre le chômage et l'atteinte de l'objectif du plein emploi et de me faire part des difficultés éventuelles que vous rencontreriez dans la mise en œuvre de la présente instruction.

*Le délégué général à l'emploi  
et à la formation professionnelle,*  
J. GAEREMYNCK

## ANNEXE I

## OBJECTIFS DE RÉSULTATS DU SPC 2008

## Objectifs de variation des taux de sorties (de plus de trois mois) pour l'année 2008

PUBLICS PRIORITAIRES	OBJECTIF DE VARIATION du taux de sorties durables attendu en décembre 2008	OBJECTIF DE TAUX de sorties durables pour décembre 2008 *	OBJECTIF D'AUGMENTATION du nombre de sorties durables en moyenne mensuelle en 2008 **
Seniors + 50 (hors DRE et retraites) .....	0,5	5,2	2 544
Jeunes CLD .....	0,3	9,4	248
TH .....	0,2	6,4	401
Minima sociaux .....	0,4	6,0	2 554
CTLD + 2 ans .....	0,4	5,6	1 989
CTLD + 2 ans H .....	0,4	5,4	930
CTLD + 2 ans F .....	0,4	5,8	1 058
Pour l'ensemble de la France .....			9 725

\* Le taux de sorties durables du mois de décembre 2008 est égal au taux de sorties durables du mois de décembre 2006 (réalisé) + objectif de variation 2007 + objectif de variation 2008. Il est toutefois fourni à titre indicatif car il peut légèrement varier d'un trimestre à un autre. Les données (ici pour le mois de décembre 2006) ne sont pas rigoureusement identiques d'une version de fichier historique à une autre. L'objectif cible reste la variation des taux de sorties durables.

\*\* Lecture : en 2008, le nombre de sorties devrait avoir progressé de 9 725 sorties durables en moyenne par mois par rapport au nombre moyen de sorties par mois en 2007.

Pour l'ensemble de la France.

Sources : calculs DARES-DMT-données ANPE, Fichier historique des demandeurs d'emploi.

## Objectifs de variation des taux de sorties (de plus de trois mois) pour décembre 2008

## Seniors (+ 50 ans, hors DRE et retraites)

RÉGION	OBJECTIF DE VARIATION du taux de sorties durables attendu en décembre 2008	OBJECTIF DE TAUX de sorties durables pour décembre 2008 *	OBJECTIF D'AUGMENTATION du nombre de sorties durables en moyenne mensuelle en 2008 **
11 Ile-de-France .....	0,5	5,0	496
21 Champagne-Ardenne .....	0,4	4,6	48
22 Picardie .....	0,4	4,7	72
23 Haute-Normandie .....	0,5	4,8	73
24 Centre .....	0,5	4,8	93
25 Basse-Normandie .....	0,5	5,3	58
26 Bourgogne .....	0,5	4,8	61
31 Nord - Pas-de-Calais .....	0,4	4,5	150

RÉGION	OBJECTIF DE VARIATION du taux de sorties durables attendu en décembre 2008	OBJECTIF DE TAUX de sorties durables pour décembre 2008 *	OBJECTIF D'AUGMENTATION du nombre de sorties durables en moyenne mensuelle en 2008 **
41 Lorraine .....	0,5	5,1	84
42 Alsace .....	0,5	5,3	65
43 Franche-Comté .....	0,5	4,7	41
52 Pays de la Loire .....	0,5	4,9	125
53 Bretagne .....	0,5	5,0	109
54 Poitou-Charentes .....	0,5	4,9	69
72 Aquitaine .....	0,5	5,2	130
73 Midi-Pyrénées .....	0,5	5,3	117
74 Limousin .....	0,4	4,6	25
82 Rhône-Alpes .....	0,6	6,0	254
83 Auvergne .....	0,4	4,6	45
91 Languedoc-Roussillon .....	0,5	5,6	135
93 Provence-Alpes-Côte d'Azur .....	0,6	6,0	257
94 Corse .....	0,9	9,6	14
99 France .....	0,5	5,2	2544

\* Le taux de sorties durables du mois de décembre 2008 est égal au taux de sorties durables du mois de décembre 2006 (réalisé) + objectif de variation 2007 + objectif de variation 2008. Il est toutefois fourni à titre indicatif car il peut légèrement varier d'un trimestre à un autre. Les données (ici pour le mois de décembre 2006) ne sont pas rigoureusement identiques d'une version de fichier historique à une autre. L'objectif cible reste la variation des taux de sorties durables.

\*\* Lecture : en 2008, le nombre de sorties devrait avoir progressé de 2 543 sorties durables en moyenne par mois par rapport au nombre moyen de sorties par mois en 2007.

**Jeunes CLD (> 12 mois)**

RÉGION	OBJECTIF DE VARIATION du taux de sorties durables attendu en décembre 2008	OBJECTIF DE TAUX de sorties durables pour décembre 2008 *	OBJECTIF D'AUGMENTATION du nombre de sorties durables en moyenne mensuelle en 2008 **
11 Ile-de-France .....	0,3	10,3	31
21 Champagne-Ardenne .....	0,3	9,0	6
22 Picardie .....	0,3	8,2	12
23 Haute-Normandie .....	0,3	8,8	11
24 Centre .....	0,3	9,5	11
25 Basse-Normandie .....	0,3	10,1	6
26 Bourgogne .....	0,3	9,1	7
31 Nord - Pas-de-Calais .....	0,2	7,6	33
41 Lorraine .....	0,3	10,9	9
42 Alsace .....	0,3	10,5	6
43 Franche-Comté .....	0,3	9,2	5

RÉGION	OBJECTIF DE VARIATION du taux de sorties durables attendu en décembre 2008	OBJECTIF DE TAUX de sorties durables pour décembre 2008 *	OBJECTIF D'AUGMENTATION du nombre de sorties durables en moyenne mensuelle en 2008 **
52 Pays de la Loire .....	0,3	9,0	15
53 Bretagne .....	0,3	10,3	12
54 Poitou-Charentes .....	0,3	8,3	7
72 Aquitaine .....	0,3	9,6	11
73 Midi-Pyrénées .....	0,3	9,5	10
74 Limousin .....	0,3	8,5	3
82 Rhône-Alpes .....	0,4	11,2	18
83 Auvergne .....	0,3	9,0	5
91 Languedoc-Roussillon .....	0,3	10,2	10
93 Provence-Alpes-Côte d'Azur .....	0,3	10,4	17
94 Corse .....	0,4	13,9	0
99 France .....	0,3	9,4	248

\* Le taux de sorties durables du mois de décembre 2008 est égal au taux de sorties durables du mois de décembre 2006 (réalisé) + objectif de variation 2007 + objectif de variation 2008. Il est toutefois fourni à titre indicatif car il peut légèrement varier d'un trimestre à un autre. Les données (ici pour le mois de décembre 2006) ne sont pas rigoureusement identiques d'une version de fichier historique à une autre. L'objectif cible reste la variation des taux de sorties durables.

\*\* Lecture : en 2008, le nombre de sorties devrait avoir progressé de 248 sorties durables en moyenne par mois par rapport au nombre moyen de sorties par mois en 2007.

### Handicapés

RÉGION	OBJECTIF DE VARIATION du taux de sorties durables attendu en décembre 2008	OBJECTIF DE TAUX de sorties durables pour décembre 2008 *	OBJECTIF D'AUGMENTATION du nombre de sorties durables en moyenne mensuelle en 2008 **
11 Ile-de-France .....	0,2	6,6	44
21 Champagne-Ardenne .....	0,2	5,7	9
22 Picardie .....	0,2	5,9	12
23 Haute-Normandie .....	0,2	6,3	14
24 Centre .....	0,2	6,1	16
25 Basse-Normandie .....	0,2	6,7	11
26 Bourgogne .....	0,2	6,2	11
31 Nord - Pas-de-Calais .....	0,2	5,7	30
41 Lorraine .....	0,2	6,2	16
42 Alsace .....	0,2	6,6	11
43 Franche-Comté .....	0,2	6,4	8
52 Pays de la Loire .....	0,2	6,4	22
53 Bretagne .....	0,2	6,4	21
54 Poitou-Charentes .....	0,2	6,1	12

RÉGION	OBJECTIF DE VARIATION du taux de sorties durables attendu en décembre 2008	OBJECTIF DE TAUX de sorties durables pour décembre 2008 *	OBJECTIF D'AUGMENTATION du nombre de sorties durables en moyenne mensuelle en 2008 **
72 Aquitaine .....	0,2	6,3	25
73 Midi-Pyrénées .....	0,2	6,6	23
74 Limousin .....	0,2	6,5	6
82 Rhône-Alpes .....	0,2	6,9	43
83 Auvergne .....	0,2	6,2	10
91 Languedoc-Roussillon .....	0,2	6,7	20
93 Provence-Alpes-Côte d'Azur .....	0,2	6,8	34
94 Corse .....	0,3	10,3	2
99 France .....	0,2	6,4	401

\* Le taux de sorties durables du mois de décembre 2008 est égal au taux de sorties durables du mois de décembre 2006 (réalisé) + objectif de variation 2007 + objectif de variation 2008. Il est toutefois fourni à titre indicatif car il peut légèrement varier d'un trimestre à un autre. Les données (ici pour le mois de décembre 2006) ne sont pas rigoureusement identiques d'une version de fichier historique à une autre. L'objectif cible reste la variation des taux de sorties durables.

\*\* Lecture : en 2008, le nombre de sorties devrait avoir progressé de 401 sorties durables en moyenne par mois par rapport au nombre moyen de sorties par mois en 2007.

#### Bénéficiaires de minima sociaux

RÉGION	OBJECTIF DE VARIATION du taux de sorties durables attendu en décembre 2008	OBJECTIF DE TAUX de sorties durables pour décembre 2008 *	OBJECTIF D'AUGMENTATION du nombre de sorties durables en moyenne mensuelle en 2008 **
11 Ile-de-France .....	0,4	6,1	482
21 Champagne-Ardenne .....	0,4	5,5	59
22 Picardie .....	0,4	5,4	76
23 Haute-Normandie .....	0,4	5,7	83
24 Centre .....	0,4	5,5	81
25 Basse-Normandie .....	0,4	6,0	57
26 Bourgogne .....	0,4	5,6	56
31 Nord - Pas-de-Calais .....	0,4	5,5	248
41 Lorraine .....	0,4	5,9	98
42 Alsace .....	0,4	6,3	65
43 Franche-Comté .....	0,4	6,1	43
52 Pays de la Loire .....	0,4	6,1	115
53 Bretagne .....	0,4	5,8	101
54 Poitou-Charentes .....	0,4	5,7	66
72 Aquitaine .....	0,4	6,0	114
73 Midi-Pyrénées .....	0,4	6,3	121
74 Limousin .....	0,4	5,3	22



RÉGION	OBJECTIF DE VARIATION du taux de sorties durables attendu en décembre 2008	OBJECTIF DE TAUX de sorties durables pour décembre 2008 *	OBJECTIF D'AUGMENTATION du nombre de sorties durables en moyenne mensuelle en 2008 **
82 Rhône-Alpes .....	0,4	6,6	204
83 Auvergne .....	0,3	5,2	46
91 Languedoc-Roussillon .....	0,4	6,5	168
93 Provence-Alpes-Côte d'Azur .....	0,4	6,6	256
94 Corse .....	0,5	8,0	11
99 France .....	0,4	6,0	2 554

\* Le taux de sorties durables du mois de décembre 2008 est égal au taux de sorties durables du mois de décembre 2006 (réalisé) + objectif de variation 2007 + objectif de variation 2008. Il est toutefois fourni à titre indicatif car il peut légèrement varier d'un trimestre à un autre. Les données (ici pour le mois de décembre 2006) ne sont pas rigoureusement identiques d'une version de fichier historique à une autre. L'objectif cible reste la variation des taux de sorties durables.

\*\* Lecture : en 2008, le nombre de sorties devrait avoir progressé de 2 554 sorties durables en moyenne par mois par rapport au nombre moyen de sorties par mois en 2007.

**CTLD total (> 2 ans)**

RÉGION	OBJECTIF DE VARIATION du taux de sorties durables attendu en décembre 2008	OBJECTIF DE TAUX de sorties durables pour décembre 2008 *	OBJECTIF D'AUGMENTATION du nombre de sorties durables en moyenne mensuelle en 2008 **
11 Ile-de-France .....	0,4	5,3	396
21 Champagne-Ardenne .....	0,4	5,4	43
22 Picardie .....	0,4	5,3	71
23 Haute-Normandie .....	0,4	5,5	68
24 Centre .....	0,4	5,6	77
25 Basse-Normandie .....	0,4	5,9	43
26 Bourgogne .....	0,4	5,6	51
31 Nord - Pas-de-Calais .....	0,4	5,3	175
41 Lorraine .....	0,4	6,3	61
42 Alsace .....	0,5	6,5	47
43 Franche-Comté .....	0,4	5,6	34
52 Pays de la Loire .....	0,4	5,5	108
53 Bretagne .....	0,4	5,8	89
54 Poitou-Charentes .....	0,4	5,2	57
72 Aquitaine .....	0,4	5,7	102
73 Midi-Pyrénées .....	0,4	5,6	92
74 Limousin .....	0,4	5,2	21
82 Rhône-Alpes .....	0,5	6,5	150
83 Auvergne .....	0,4	5,4	42
91 Languedoc-Roussillon .....	0,4	5,7	96

RÉGION	OBJECTIF DE VARIATION du taux de sorties durables attendu en décembre 2008	OBJECTIF DE TAUX de sorties durables pour décembre 2008 *	OBJECTIF D'AUGMENTATION du nombre de sorties durables en moyenne mensuelle en 2008 **
93 Provence-Alpes-Côte d'Azur .....	0,4	6,0	162
94 Corse .....	0,6	8,8	5
<b>99 France .....</b>	<b>0,4</b>	<b>5,6</b>	<b>1989</b>

\* Le taux de sorties durables du mois de décembre 2008 est égal au taux de sorties durables du mois de décembre 2006 (réalisé) + objectif de variation 2007 + objectif de variation 2008. Il est toutefois fourni à titre indicatif car il peut légèrement varier d'un trimestre à un autre. Les données (ici pour le mois de décembre 2006) ne sont pas rigoureusement identiques d'une version de fichier historique à une autre. L'objectif cible reste la variation des taux de sorties durables.

\*\* Lecture : en 2008, le nombre de sorties devrait avoir progressé de 1 989 sorties durables en moyenne par mois par rapport au nombre moyen de sorties par mois en 2007.

#### CTLD Hommes (> 2 ans)

RÉGION	OBJECTIF DE VARIATION du taux de sorties durables attendu en décembre 2008	OBJECTIF DE TAUX de sorties durables pour décembre 2008 *	OBJECTIF D'AUGMENTATION du nombre de sorties durables en moyenne mensuelle en 2008 **
11 Ile-de-France .....	0,4	5,0	210
21 Champagne-Ardenne .....	0,4	5,2	19
22 Picardie .....	0,4	5,3	33
23 Haute-Normandie .....	0,4	5,3	30
24 Centre .....	0,4	5,5	33
25 Basse-Normandie .....	0,4	5,8	19
26 Bourgogne .....	0,4	5,5	22
31 Nord - Pas-de-Calais .....	0,4	5,1	88
41 Lorraine .....	0,4	6,0	27
42 Alsace .....	0,5	6,2	22
43 Franche-Comté .....	0,4	5,4	15
52 Pays de la Loire .....	0,4	5,3	44
53 Bretagne .....	0,4	5,6	39
54 Poitou-Charentes .....	0,4	5,1	24
72 Aquitaine .....	0,4	5,6	44
73 Midi-Pyrénées .....	0,4	5,3	40
74 Limousin .....	0,4	5,4	9
82 Rhône-Alpes .....	0,5	6,2	68
83 Auvergne .....	0,4	5,3	17
91 Languedoc-Roussillon .....	0,4	5,5	46
93 Provence-Alpes-Côte d'Azur .....	0,4	5,7	75
94 Corse .....	0,6	8,2	2
<b>99 France .....</b>	<b>0,4</b>	<b>5,4</b>	<b>930</b>

\* Le taux de sorties durables du mois de décembre 2008 est égal au taux de sorties durables du mois de décembre 2006 (réalisé) + objectif de variation 2007 + objectif de variation 2008. Il est toutefois fourni à titre indicatif car il peut légèrement varier d'un trimestre à un autre. Les données (ici pour le mois de décembre 2006) ne sont pas rigoureusement identiques d'une version de fichier historique à une autre. L'objectif cible reste la variation des taux de sorties durables.

\*\* Lecture : en 2008, le nombre de sorties devrait avoir progressé de 930 sorties durables en moyenne par mois par rapport au nombre moyen de sorties par mois en 2007.

## CTLD Femmes (&gt; 2 ans)

RÉGION	OBJECTIF DE VARIATION du taux de sorties durables attendu en décembre 2008	OBJECTIF DE TAUX de sorties durables pour décembre 2008 *	OBJECTIF D'AUGMENTATION du nombre de sorties durables en moyenne mensuelle en 2008 **
11 Ile-de-France .....	0,4	5,6	184
21 Champagne-Ardenne .....	0,4	5,6	24
22 Picardie .....	0,4	5,2	38
23 Haute-Normandie .....	0,4	5,6	37
24 Centre .....	0,4	5,7	43
25 Basse-Normandie .....	0,4	6,1	24
26 Bourgogne .....	0,4	5,7	30
31 Nord - Pas-de-Calais .....	0,4	5,4	85
41 Lorraine .....	0,5	6,6	34
42 Alsace .....	0,5	6,7	25
43 Franche-Comté .....	0,4	5,7	19
52 Pays de la Loire .....	0,4	5,6	63
53 Bretagne .....	0,4	6,0	50
54 Poitou-Charentes .....	0,4	5,2	33
72 Aquitaine .....	0,4	5,8	58
73 Midi-Pyrénées .....	0,4	5,9	53
74 Limousin .....	0,3	5,0	12
82 Rhône-Alpes .....	0,5	6,7	82
83 Auvergne .....	0,4	5,4	24
91 Languedoc-Roussillon .....	0,4	5,9	50
93 Provence-Alpes-Côte d'Azur .....	0,4	6,3	85
94 Corse .....	0,6	9,3	3
99 France .....	0,4	5,8	1 058

\* Le taux de sorties durables du mois de décembre 2008 est égal au taux de sorties durables du mois de décembre 2006 (réalisé) + objectif de variation 2007 + objectif de variation 2008. Il est toutefois fourni à titre indicatif car il peut légèrement varier d'un trimestre à un autre. Les données (ici pour le mois de décembre 2006) ne sont pas rigoureusement identiques d'une version de fichier historique à une autre. L'objectif cible reste la variation des taux de sorties durables.

\*\* Lecture : en 2008, le nombre de sorties devrait avoir progressé de 1 058 sorties durables en moyenne par mois par rapport au nombre moyen de sorties par mois en 2007.

ANNEXE II

EXPÉRIMENTATION CONSEILS GÉNÉRAUX ET ÉTAT

I. – Les contrats expérimentaux conclus par les conseils généraux à prendre en compte dans votre programmation EUR sont seulement les contrats du secteur non marchand.

Deux cas peuvent se présenter :

- le conseil général décide de ne pas modifier le montant des aides versées aux employeurs : les contrats expérimentaux sont financés selon le circuit actuel des contrats d'avenir. Dans votre programmation, ces contrats expérimentaux auront donc un impact financier identique aux contrats d'avenir de droit commun ;
- le conseil général décide de modifier le montant des aides versées aux employeurs : l'Etat verse au département, pour chaque contrat conclu, une aide mensuelle correspondant à la moyenne mensuelle nationale, calculée sur une durée de deux ans, de l'aide dégressive, soit en 2007, 545,39 euros quand le contrat est conclu avec un ACI et 378,10 euros, pour un contrat conclu avec tous les autres types d'employeurs. Ces crédits seront entièrement imputés sur l'EUR.

II. – Pour les contrats expérimentaux conclus par les services de l'Etat, l'aide versée à l'employeur est financée par l'activation du minimum social qui reste mobilisée selon les circuits actuels (financement pour la part de l'aide à l'employeur inférieure ou égale au montant activé : 440,86 € en 2007).

Le cas échéant, les crédits de l'Enveloppe Unique Régionale (EUR) complètent le coût du contrat lorsque l'aide versée à l'employeur dépasse 440,86 €.

Par exemple, un contrat expérimental avec une aide à l'employeur de 600 € sera financé à hauteur de 440,86 € par le mécanisme de l'activation et à hauteur de 159,14 € par des crédits de l'EUR.

III. – La prescription et le suivi des expérimentations seront effectués dans un module spécifique dans Eurcinet.

## ANNEXE III

## Mise en œuvre de l'EUR dans le secteur non marchand au titre de l'année 2008

		TOTAL	
	% issu d'une diminution uniforme de 36,7% par rapport à la projection du nombre de contrats enregistrés à fin décembre 2007*	Répartition des contrats CAE + contrats d'avenir (à titre indicatif)	
Coefficient		100%	
Nombre de contrats	%	212 727	

ALSACE	2,2%	4 639
AQUITAINE	5,1%	10 842
AUVERGNE	2,2%	4 613
BASSE-NORMANDIE	2,8%	5 990
BOURGOGNE	3,0%	6 485
BRETAGNE	3,1%	6 607
CENTRE	3,8%	8 090
CHAMPAGNE-ARDENNE	2,7%	5 729
CORSE	0,5%	1 032
FRANCHE-COMTE	2,2%	4 689
HAUTE-NORMANDIE	4,0%	8 458
ILE-DE-FRANCE	9,2%	19 569
LANGUEDOC-ROUSSILLON	5,5%	11 788
LIMOUSIN	1,3%	2 693
LORRAINE	5,1%	10 892
MIDI-PYRENEES	4,8%	10 284
NORD-PAS-DE-CALAIS	12,3%	26 085
PAYS DE LA LOIRE	4,1%	8 766
PICARDIE	4,9%	10 514
POITOU-CHARENTES	4,2%	8 915
Pr. Alpes CA	9,5%	20 286
RHONE-ALPES	7,4%	15 759
<b>Total France Métropole</b>	<b>100,0%</b>	<b>212 727</b>

\* Le nombre de contrats enregistrés à fin décembre 2007 est obtenu à partir du nombre de contrats enregistrés au 9 décembre 2007 et sur la base de 19 000 conventions enregistrées sur les 3 dernières semaines de l'année 2007 à l'échelle de la France entière

	Enveloppe non marchand de droit commun (CAE+contrats d'avenir)*	CAE : enveloppe spécifique Outre Mer	Total CAE+ contrats d'avenir	Contrats d'accès à l'emploi	Contrats d'insertion par l'activité
Guadeloupe	2 841	1 490	4 331	1000	120
Guyane	1 531	499	2 030	167	1 060
Martinique	1 676	1 174	2 850	1300	1 200
Réunion	11 226	3 756	14 982	2000	1 600
Saint Pierre et Miquelon		50	50	8	
<b>Total DOM</b>	<b>17 273</b>	<b>6 969</b>	<b>24 242</b>	<b>4 475</b>	<b>3 980</b>

\* L'enveloppe de droit commun résulte d'une diminution uniforme de 36,7% par rapport à la projection du nombre de contrats enregistrés à fin décembre 2007

## ANNEXE III BIS

*Mise en œuvre de l'EUR au titre de l'année 2008*  
*Nombre de CIE pour l'année entière (sur la base de trois critères de répartition)*

	TOTAL	
	% issu des critères de répartition *	Répartition des contrats (à titre indicatif)
Coefficient		100%
Nombre de contrats	%	75 000
ALSACE	2,4%	1 804
AQUITAINE	5,1%	3 846
AUVERGNE	2,1%	1 557
BASSE-NORMANDIE	2,2%	1 645
BOURGOGNE	2,3%	1 718
BRETAGNE	3,6%	2 708
CENTRE	3,7%	2 746
CHAMPAGNE-ARDENNE	2,2%	1 656
CORSE	0,4%	269
FRANCHE-COMTE	1,6%	1 176
HAUTE-NORMANDIE	3,7%	2 755
ILE-DE-FRANCE	20,0%	15 018
LANGUEDOC-ROUSSILLON	5,1%	3 805
LIMOUSIN	1,0%	782
LORRAINE	3,3%	2 488
MIDI-PYRENEES	4,1%	3 079
NORD-PAS-DE-CALAIS	9,5%	7 110
PAYS DE LA LOIRE	5,0%	3 738
PICARDIE	4,2%	3 157
POITOU-CHARENTES	3,4%	2 534
Pr. Alpes CA	7,5%	5 616
RHONE-ALPES	7,7%	5 793
<b>Total France Métropole</b>	<b>100,0%</b>	<b>75 000</b>

\* La répartition a été réalisée sur la base des critères suivants : nombre de seniors, nombre de jeunes CLD et nombre d'entrées en CIE de l'année 2007

ANNEXE III TER

Mise en œuvre de l'EUR (CAE+CA+CIE) au titre de l'année 2008  
Répartition de l'enveloppe financière pour l'année entière

	Capacité d'engagement	Capacité de paiement
Montants financiers	1 185 525 416	723 119 154
ALSACE	26 646 796	16 145 607
AQUITAINE	60 533 816	36 908 024
AUVERGNE	25 379 682	15 525 033
BASSE-NORMANDIE	31 180 657	19 319 013
BOURGOGNE	33 463 507	20 776 320
BRETAGNE	38 608 171	23 305 876
CENTRE	44 584 137	27 262 385
CHAMPAGNE-ARDENNE	30 214 790	18 663 132
CORSE	5 303 414	3 296 052
FRANCHE-COMTE	23 881 859	14 873 268
HAUTE-NORMANDIE	46 065 396	28 244 085
ILE-DE-FRANCE	147 333 551	84 653 104
LANGUEDOC-ROUSSILLON	64 041 574	39 287 970
LIMOUSIN	14 221 276	8 781 682
LORRAINE	54 329 456	34 006 790
MIDI-PYRENEES	54 731 690	33 735 303
NORD-PAS-DE-CALAIS	135 530 318	84 007 946
PAYS DE LA LOIRE	51 904 705	31 244 229
PICARDIE	56 004 524	34 513 277
POITOU-CHARENTES	46 810 870	28 943 654
Pr. Alpes CA	105 813 464	65 527 960
RHONE-ALPES	88 941 764	54 098 445
<b>Total France Métropole</b>	<b>1 185 525 416</b>	<b>723 119 154</b>

	Enveloppe droit commun (CAE+contrats d'avenir)		Enveloppe CAE non marchand DOM *		Total CAE + contrats d'avenir	
	Capacité d'engagement	Capacité de paiement	Capacité d'engagement	Capacité de paiement	Total capacité d'engagement	Total capacité de paiement
Guadeloupe	11 109 604	7 419 635	15 071 900	5 025 700	26 181 504	12 445 335
Guyane	5 985 913	3 997 738	4 112 400	2 160 500	10 098 313	6 158 238
Martinique	6 552 889	4 376 398	11 777 900	4 132 200	18 330 789	8 508 598
Réunion	43 900 178	29 319 075	23 013 020	10 589 000	66 913 198	39 908 075
Saint Pierre et Miquelon			542 000	275 400	542 000	275 400
<b>Total DOM</b>	<b>67 548 584</b>	<b>45 112 846</b>	<b>54 517 220</b>	<b>22 182 800</b>	<b>122 065 804</b>	<b>67 295 646</b>

	Contrats d'accès à l'emploi*		Contrats d'insertion par l'activité (CIA) *	
	Capacité d'engagement	Capacité de paiement	Capacité d'engagement	Capacité de paiement
Guadeloupe	3 350 100	645 700	253 700	161 700
Guyane	587 200	174 500	2 241 300	1 424 500
Martinique	4 334 100	909 900	2 537 400	1 616 700
Réunion	6 687 100	1 285 500	3 383 200	2 103 300
Saint Pierre et Miquelon	36 000	4 000		
<b>Total DOM</b>	<b>14 994 500</b>	<b>3 019 600</b>	<b>8 415 600</b>	<b>5 306 200</b>

\* Ces données rassemblent les crédits affectés aux contrats d'accompagnement dans l'emploi, aux contrats d'accès à l'emploi et aux contrats d'insertion par l'activité. Elles apparaissent pour information et reprennent les éléments de la note DGEFP du 9 janvier 2008 ; elles ne s'ajoutent donc pas à cette notification. Les crédits finançant ces dispositifs sont fongibles avec les autres dispositifs de l'ex P138. Des précisions sur les modalités de gestion seront apportées sous forme de questions réponses.